



Je me pose des questions sur la tva

Par **path**, le **19/02/2009** à **15:31**

bonjour vdi micro bic acceptation accre tva non applicable j'ai des prix ht du fabricant je doit rajouter la tva pour savoir le prix globale , ? et pour mais client je calcule le prix globale plus 2,5 pour ma vente ?et je voulais savoir si je suis obliger de faire un compte entreprise merci cordialement

Par **Admin**, le **19/02/2009** à **16:19**

Salut path !!

En Franchise en base de TVA (tva non applicable), tu ne récupère pas la TVA sur tes achats : Donc tu dois payer ton fournisseur TTC et tu ne récupère pas la TVA, c'est le mauvais coté de la Franchise en base.

Du coté client (entreprises ou particuliers) par contre, tu ne facture pas la TVA , du coup tu vend tout HT (en gros à la vente TTC = HT pour toi), tu dois par contre mentionner sur toutes tes factures "TVA non applicable, article 293 B du CGI".

Concernant le compte entreprise, aucune obligation en micro bic, tu dois juste tenir un petit journal de compte (entrées/sorties)

A+

Par **path**, le **19/02/2009** à **17:09**

je vous remercie j'aurai encore une question je ne peut pas benefissier du pret nacre ,pour le pce d'apres se que j'ai vue le remboursement se fait a partir du 6mois ,mais d'apres la banque je rembourse tout de suite dans le mois qui suis ,parceque c'est en realité un pret de banque je voulais savoir si c'est vrai merci cordialement